Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20231006-lmc133678-BF-1-1

Date de télétransmission : 17 octobre 2023

Date de réception : 17 octobre 2023

DEPARTEMENT des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 6 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 2.1

## BUDGETS ANNEXES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2023 -BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL

## \*\*\*\*

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 10 décembre 1999 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;

Vu la délibération prise le 20 janvier 2023 par l'assemblée départementale approuvant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental pour 2023 ;

Vu le rapport de son président présentant la décision modificative n°1 pour 2023 des quatre budgets annexes de la collectivité, et notamment la décision modificative n°1 pour 2023 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré;

Décide:

CD/DFIN SB/2023/20 1/2

1°) d'approuver la décision modificative n°1 pour 2023 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, dont le détail figure en annexe, globalement arrêtée comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	10 276,28	0,00	13 276,28	-3 000,00
Fonctionnement	33 000,00	-3 000,00	30 000,00	0,00
TOTAL	43 276,28	-3 000,00	43 276,28	-3 000,00

- 2°) de prendre acte de l'affectation de résultat suivante :
  - reprise du déficit d'investissement cumulé 2022 en dépenses d'investissement pour 13 276,28 € ;
  - » affectation de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 en couverture du déficit d'investissement pour 13 276,28 € et en recettes de fonctionnement pour 101 129,77€;
- 3°) de prendre acte des abstentions de Mmes KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OUAKNINE, RAMOS-MAZZUCCO et MM. CLARES, CONSTANT, MARTIN et SEGURA.

Signé

Charles Ange GINESY Président du Conseil départemental

CD/DFIN SB/2023/20 2/2